



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**LISTE DES PIÈCES
JUSTIFICATIVES**
des recettes
des collectivités
et établissements
publics locaux

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Table des matières

Principes et définitions	3
RUBRIQUE 0 : Les pièces communes.....	5
Partie 1 : Nomenclature des pièces justificatives des recettes des collectivités locales	7
RUBRIQUE 1 : Recettes réelles d'investissement.....	8
RUBRIQUE 2: Comptabilité distincte rattachée (compte 45).....	10
RUBRIQUE 3: Comptes d'atténuation de charges de personnel (compte 64x9).....	11
RUBRIQUE 4: Produits des services, du domaine et ventes diverses (compte 70)...	11
RUBRIQUE 5 : Impôts et taxes (compte 73).....	16
RUBRIQUE 6 : Dotations et participations (compte 74).....	18
RUBRIQUE 7 : Autres produits de gestion courante (compte 75).....	18
RUBRIQUE 8 : Produits financiers (compte 76).....	22
RUBRIQUE 9 : Produits spécifiques (compte 77).....	23
Partie 2 : Nomenclature des pièces justificatives des recettes des EPS et ESMS	24
RUBRIQUE 1 : Recettes réelles d'investissement.....	25
RUBRIQUE 2 : Comptes d'atténuations de charges de personnel (compte 64x9)...	26
RUBRIQUE 3 : Vente de produits, ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (compte 70).....	28
RUBRIQUE 4: Dotations et produits de tarification des EPS et ESMS (compte 73 – M 21 et M 22).....	30
RUBRIQUE 5 : Subventions d'exploitation et participations (compte 74).....	33
RUBRIQUE 6 : Autres produits de gestion courante (compte 75).....	34
RUBRIQUE 7 : Produits financiers (compte 76).....	36
RUBRIQUE 8 : Produits exceptionnels (compte 77).....	37

Principes et définitions

Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), définit le rôle des ordonnateurs et des comptables publics en matière de recouvrement.

Si l'ordonnateur prescrit l'exécution des recettes, constate les droits et obligations, liquide et émet les ordres de recouvrer (article 10 et 11 du décret précité), le comptable public doit contrôler la régularité de l'autorisation de percevoir la recette (article 19 du décret n° 2012-1246).

Dans le contexte de la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics, la présente nomenclature à vocation à être utilisée par les ordonnateurs et les comptables afin de sécuriser et d'homogénéiser ces contrôles.

1. Le périmètre de la nomenclature

Dans la présente nomenclature, le terme « collectivité » s'entend aussi bien des collectivités territoriales et de leurs groupements que des établissements publics locaux et des établissements publics de santé (EPS) visés à l'article D. 1617-19 du code général des collectivités territoriales et D. 6145-54-3 du code de la santé publique. Ce terme peut également viser les associations syndicales de propriétaires dotées d'un comptable public.

Ne sont concernées par cette nomenclature des pièces justificatives que les opérations réelles. Néanmoins, pour la réalisation de ses contrôles, le comptable sera amené à demander un état comptable pour les opérations d'ordre budgétaire et semi-budgétaire.

2. La typologie des pièces attendues

La pièce émane soit de l'organe délibérant (par exemple délibération du conseil municipal, départemental, régional, du conseil d'administration ou du conseil syndical pour les associations syndicales de propriétaires dotées d'un comptable public) soit de l'organe régulièrement habilité à agir en leur lieu et place (par exemple commission permanente du conseil départemental ou régional), soit de l'autorité exécutive (par exemple décision ou arrêté municipal ou arrêté du président du conseil régional).

Concernant les établissements publics de santé ainsi que les établissements et services sociaux et médicaux-sociaux, les décisions émanent essentiellement du directeur qui peut déléguer sa signature.

Les délibérations tarifaires prises par les collectivités sont à joindre uniquement à l'appui du premier titre ou en cas de modification tarifaire. De même les conventions passées par les collectivités sont à transmettre à l'appui du premier titre ou en cas d'avenant ou de modification ultérieure.

Lorsque la pièce justificative est un certificat administratif émis par l'ordonnateur, la valeur probante de cette attestation suppose qu'elle soit signée par l'ordonnateur ou son délégataire, comme un arrêté. En revanche, l'ordonnateur n'a pas l'obligation de signer une délibération produite au comptable dans la mesure où il en certifie le caractère exécutoire (cf. article. D. 1617-23 du code général des collectivités territoriales).

Toutefois, en ce qui concerne la section de fonctionnement, une délibération spécifique doit être produite lorsque la réglementation en vigueur exige une intervention particulière de l'assemblée délibérante pour autoriser une recette (approbation préalable de conventions ou de taux par l'assemblée).

Pour les établissements publics de santé, l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) constitue une décision (décision du directeur pour les EPS) que le directeur exécute. Le directeur est tenu uniquement par les crédits limitatifs inscrits à l'EPRD ou par l'ensemble des crédits en cas d'arrêt de l'EPRD par le directeur de l'Agence régionale de santé (ARS).

3. La correcte identification des débiteurs

Avant toute réflexion de l'ordonnateur et du comptable sur les pièces justificatives de la recette, la priorité se situe sur l'identification des débiteurs.

Il est impératif, sous peine de rejet, que l'identification du débiteur soit exacte : nom, prénom, date et lieu de naissance et adresse .

Sont également nécessaires le SIRET lorsque le débiteur est une personne morale.

4. L'utilisation de la liste des pièces justificatives pour le contrôle de la recette

Les principes de mise en œuvre de la présente liste des pièces justificatives sont :

- La neutralité : la liste ne modifie pas les réglementations en vigueur. Elle n'en est que la conséquence ;
- L'exhaustivité : lorsqu'une recette est répertoriée dans la liste, les pièces justificatives nécessaires à la prise en charge de cette recette y sont toutes énumérées, aucune autre pièce ne sera requise. Lorsqu'une recette n'est pas répertoriée dans la liste, le comptable doit demander, en se référant si possible à une recette similaire répertoriée, les pièces justificatives qui lui permettent d'effectuer ses contrôles.

Les contrôles portent sur l'ensemble des titres, qu'ils soient émis avant ou après encaissement.

RUBRIQUE 0 : Les pièces communes

OPÉRATIONS	PIÈCES JUSTIFICATIVES
<p>Un titre exécutoire comprenant l'ensemble des éléments d'identification du débiteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nom, prénom / raison sociale – Date et lieu de naissance – Adresse exacte – SIRET pour les personnes morales de droit public ou privé 	<p>Titre de recettes <u>ou</u> titre collectif (rôle) comportant les mentions obligatoires au contrôle de la régularité formelle <u>ou</u> jugement exécutoire <u>ou</u> contrat <u>ou</u> un acte authentique <u>ou</u> acte pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur (ex : titre de perception, arrêté, état de recouvrement, rôle, etc</p>
<p>Encaissement en régie</p>	<p>Délibération <u>ou</u> décision fixant les tarifs à la création de la régie et en cas de mise à jour tarifaire et état liquidatif : journal périodique (hebdomadaire, mensuel) selon le rythme de versement du régisseur et par nature de recette et bordereau de versement du régisseur</p> <p>État des valeurs inactives vendues (tickets, carnet à souches) le cas échéant</p>
<p>Réduction et annulation de titres émis au nom du débiteur (hors M 21) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Erreur matérielle lors de l'émission du titre (décompte erroné, erreur de débiteur) ; – Titre annulé par décision de justice définitive (acte jugé illégal, décharge du redevable de son obligation de payer) 	<p style="text-align: center;">Certificat administratif <u>ou</u> décision de justice le cas échéant</p> <p>Remarque : pour les établissements publics de santé (EPS), les réductions et annulations des titres de soins n'ont pas à faire l'objet de certificat administratif au vu de la confidentialité des données.</p>

<p>Qualité de l'ordonnateur</p>	<p>Formulaire mentionnant :</p> <ul style="list-style-type: none">1° Un spécimen de la signature manuscrite de l'ordonnateur ;2° L'indication, le cas échéant, du procédé de signature électronique utilisé par l'ordonnateur conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27 juin 2007 portant application de l'article D. 1617-23 du code général des collectivités territoriales relatif à la dématérialisation des opérations en comptabilité publique ;3° La date de prise d'effet de la qualité d'ordonnateur ;4° L'adresse postale professionnelle et, le cas échéant, l'adresse de messagerie électronique de l'ordonnateur ; <p>Délibération constatant son élection selon les modalités prévues par le code général des collectivités territoriales et autres réglementations en vigueur ou décision de nomination selon les modalités prévues par le code général des collectivités territoriales, le code de l'action sociale et des familles, le code de la construction et de l'habitation, le code de l'éducation, le code de la santé publique et autres réglementations en vigueur.</p>
---------------------------------	--

Partie 1 :

Nomenclature des pièces justificatives des recettes des collectivités locales

(instruction budgétaire et comptable M 57)

COMPTES	LIBELLES DES RECETTES	PIÈCES JUSTIFICATIVES
RUBRIQUE 1 : Recettes réelles d'investissement		
Dotations, fonds divers et réserves (compte 10)		
1021	Dotations	Délibération <u>ou</u> arrêté <u>ou</u> décision attributive
1022	Fonds d'investissement	Arrêté préfectoral
1025	Dons et legs en capital	Délibération d'acceptation définitive par l'assemblée délibérante (conseil de surveillance ou conseil municipal, communautaire, départemental, régional ou syndical) <u>ou</u> arrêté si l'ordonnateur a une autorisation permanente
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	Délibération d'affectation du résultat
Les subventions d'investissement (compte 13)		
131x	Les subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	Délibération <u>ou</u> convention <u>ou</u> arrêté <u>ou</u> décision d'attribution de la partie versante et état liquidatif
132x	Les subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables	
133x	Fonds affectés à l'équipement amortissable	Délibération <u>ou</u> convention <u>ou</u> arrêté <u>ou</u> décision d'attribution de la partie versante

134x	Fonds affectés à l'équipement non amortissable	Délibération <u>ou</u> convention <u>ou</u> arrêté <u>ou</u> décision d'attribution de la partie versante
138x	Autres subventions d'investissement non transférables	
Emprunts et dettes assimilées (compte 16)		
163x	Emprunts obligataires	Délibération de l'assemblée délibérante <u>ou</u> décision du président ou du maire de recouvrir à un emprunt en cas de délégation de l'assemblée délibérante et contrat d'emprunt et tableau d'amortissement définitif
164x	Emprunts auprès des établissements financiers	
165x	Dépôts et cautionnements reçus	Bail <u>ou</u> convention <u>ou</u> arrêté et contrat de location <u>ou</u> contrat de séjour
166x	Refinancement de dette	Délibération de l'assemblée délibérante ou décision du président ou du maire en cas de délégation de l'assemblée délibérante et contrat de rachat et nouveau tableau d'amortissement
167x	Emprunts et dettes assorties de conditions particulières	Délibération de l'assemblée délibérante <u>ou</u> décision du président ou du maire de recouvrir à un emprunt en cas de délégation de l'assemblée délibérante et contrat d'emprunt et tableau d'amortissement définitif
1676	Dettes envers locataires-acquéreurs	Contrat de bail et état liquidatif

168x	Autres emprunts et dettes assimilées	Délibération de l'assemblée délibérante <u>ou</u> décision du président ou du maire de recouvrir à un emprunt en cas de délégation de l'assemblée délibérante et contrat d'emprunt et tableau d'amortissement définitif En cas de flux croisés : Délibération de l'assemblée délibérante et convention de refacturation le cas échéant et état liquidatif
16877	Budget communautaire et Fonds européens	Décision d'attribution ¹
16878	Autres organismes et particuliers	Convention ² et état liquidatif
RUBRIQUE 2 : Comptabilité distincte rattachée (compte 45)		
4542	Remembrement	Arrêté préfectoral <u>ou</u> arrêté de péril et décision de justice et état liquidatif
4582	Opération sous mandat	Décision <u>ou</u> convention et état liquidatif

1 Dans le cas où la région à fait le choix d'un suivi budgétaire des fonds européen

2 Dans le cas d'une opération de rente viagère capitalisée

RUBRIQUE 3 : Comptes d'atténuation de charges de personnel (compte 64x9)

6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	État liquidatif de l'organisme
6459	Remboursements sur charges de Sécurité sociale et de prévoyance	
6479	Remboursements sur autres charges sociales	

RUBRIQUE 4 : Produits des services, du domaine et ventes diverses (compte 70)

Ventes de produits finis (compte 701)

7011	Ventes d'eau	Délibération tarifaire <u>ou</u> décision et état liquidatif
7012	Taxes et redevances d'eau	
7013	Ventes de produits résiduels	Délibération tarifaire <u>ou</u> décision et état liquidatif
7015	Ventes de terrains aménagés	Délibération relative à la cession fixant le prix au m ² et précisant si l'opération est soumise à la TVA et acte de vente notarié
7018	Autres ventes de produits finis	Délibération tarifaire et état liquidatif

Ventes de récoltes et de produits forestiers (compte 702)

7021	Ventes de récoltes	Délibération tarifaire <u>ou</u> décision et état liquidatif
7022	Coupes de bois	Délibération tarifaire et état liquidatif et Contrat <u>ou</u> mémoire ONF <u>ou</u> état de prise en charge de l'ONF
7023	Menus produits forestiers	
7024	Remboursement forfaitaire TVA	Délibération et état liquidatif
7025	Taxes d'affouage	Délibération tarifaire et état liquidatif
7028	Autres produits	Délibération tarifaire et état liquidatif

Redevances et recettes d'utilisation du domaine (compte 703)

7031	Concessions et redevances funéraires	Délibération tarifaire et acte de concession
7032	Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, ports et quais fluviaux et autres lieux publics	Délibération tarifaire <u>ou</u> arrêté et état liquidatif et convention d'occupation le cas échéant

7033	Redevances pour appareils distributeurs d'essence	Délibération tarifaire* <u>ou</u> convention le cas échéant et état liquidatif
7034	Droits de péage, droits de passage, droits de pesage, mesurage et jaugeage	Délibération tarifaire et contrat <u>ou</u> état liquidatif le cas échéant
7035	Locations de droits de chasse et de pêche	
7036	Droits de pâturage et de tourbage	
7037	Contribution pour dégradation des voies et chemins	Délibération tarifaire et accord amiable avec le tiers <u>ou</u> à défaut décision du tribunal administratif
7038	Autres redevances et recettes (redevances de ski de fond, redevance de stationnement, forfait post-stationnement...)	Délibération tarifaire, et état liquidatif Convention le cas échéant
Travaux (compte 704)		
704	Travaux	Délibération tarifaire et arrêté préfectoral <u>ou</u> arrêté de péril du maire et facture <u>ou</u> état liquidatif et PV de constat d'inexécution et engagement du tiers: contrat
Études (compte 705)		
705	Études	Délibération tarifaire <u>ou</u> convention signée par le président ou le maire en cas de délégation de l'assemblée délibérante et duplicata de la facture <u>ou</u> référence au mandat de paiement de la facture

Prestations de services (compte 706)

7061	Redevances d'enlèvement des ordures et des déchets	Délibération tarifaire* et état liquidatif
7062	Redevances et droit des services à caractère culturel	
7063	Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs	
7064	Taxe d'analyse et de désinfection	Délibération tarifaire* et état liquidatif de l'ordonnateur : nature des opérations, noms et adresse du débiteur
7065	Droits de ports et de navigation (autres que stationnement et location)	Délibération tarifaire et état liquidatif
7066	Redevances et droits des services à caractère social	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	
7068xx	Autres redevances et droits	

Ventes de marchandises (compte 707)

7071	Compteurs	Délibération tarifaire et état liquidatif
7078	Autres marchandises	Délibération tarifaire ou contrat le cas échéant et état liquidatif

Autres produits (compte 708)		
7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	Délibération tarifaire <u>ou</u> contrat <u>et</u> état liquidatif
7082	Commissions	Délibération tarifaire <u>ou</u> contrat <u>et</u> état liquidatif
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	Délibération tarifaire <u>ou</u> contrat de location le cas échéant <u>et</u> état liquidatif
7084	Mise à disposition du personnel facturée	Délibération de l'assemblée délibérante <u>ou</u> arrêté <u>et</u> état liquidatif (faisant mention des noms, de la période, des indices ou du tarif horaire et du montant) <u>et</u> convention de mise à disposition ³
7085	Produits des adhésions au titre des assurances	Délibération tarifaire <u>ou</u> contrat <u>et</u> état liquidatif
7087	Remboursements de frais	Délibération tarifaire ⁴ <u>et</u> état liquidatif <u>et</u> convention
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et ventes d'ouvrages)	Délibération tarifaire <u>et</u> état liquidatif

3 Les mêmes pièces justificatives sont à fournir à l'appui des opérations de refacturation relatives aux mises à disposition de personnel

4 Les mêmes pièces justificatives sont à fournir à l'appui des opérations de refacturation relatives aux remboursements de frais

RUBRIQUE 5 : Impôts et taxes (compte 73)

7311x	Contributions directes	État mensuel détaillé de l'avance (EDET)
7312x	Publicité foncière et droit d'enregistrement	Fiche d'attributaire ou document attestant de la recette
73131	Taxe d'aménagement	Etat P503
73132	Taxe sur les pylônes	État mensuel détaillé de l'avance (EDET)
73133	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées	État mensuel détaillé de l'avance (EDET)
73136	Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations	État mensuel détaillé de l'avance (EDET)
73141	Accise sur l'électricité	État mensuel détaillé de l'avance (EDET) <u>ou</u> notification transmis par l'autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie
73142x	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)	État mensuel détaillé de l'avance (EDET) <u>ou</u> notification annuelle de la Préfecture
73153	Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	Fichier mensuel de répartition des recettes édité par la trésorerie de Toulouse amendes
73154	Droits de place	Délibération tarifaire <u>ou</u> arrêté <u>ou</u> convention et état liquidatif

73171	Taxe sur les conventions d'assurance	Etat P503
73172x	Taxe de séjour	Délibération tarifaire et état liquidatif
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	Délibération tarifaire et état liquidatif
73177x	Taxes liées à l'insertion professionnelle	État mensuel du DCM MINEFI
7321x	Fiscalité reversée entre collectivités locales	Délibération (de la collectivité versante ou de la collectivité elle-même en cas d'attribution négative) <u>ou</u> convention entre les deux collectivités et état liquidatif
7322x	Fiscalité reversée par l'intermédiaire d'un fonds	Délibération (de la collectivité versante ou de la collectivité elle-même en cas d'attribution négative) <u>ou</u> convention entre les deux collectivités et état liquidatif Pour le FNGIR et le FP DMTO : P503
7323	Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques	Etat P503
7324	Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties	État mensuel détaillé de l'avance (EDET)
735x	Fraction de TVA	État mensuel détaillé de l'avance (EDET)

RUBRIQUE 6 : Dotations et participations (compte 74)

74xxx	Dotations et participations des collectivités locales	Décisions d'attribution de la préfecture <u>ou</u> tout document justifiant de la participation et arrêté <u>ou</u> décision d'attribution <u>ou</u> délibérations concordantes si fonds de concours
74881	Participations des familles au titre de la restauration et de l'hébergement scolaire	Délibération tarifaire <u>ou</u> arrêté et état liquidatif

RUBRIQUE 7 : Autres produits de gestion courante (compte 75)

Redevances de dépenses d'aide sociale (compte 751)

7511	Recouvrements sur départements et autres collectivités publiques	État liquidatif des ressources perçues Décision d'attribution fonds d'aide aux jeunes (FAJ) ou fonds unique logement (FUL) le cas échéant Jugement lié au placement ou a l'AEMO le cas échéant
7512	Recouvrements sur Sécurité sociale et organismes mutualistes	État de versements de la CAF
7513	Recouvrements sur bénéficiaires, tiers-payants et successions	Tout document justifiant de la liquidation
7518	Recouvrements sur autres redevables	Décision de recouvrement et état liquidatif

Revenus des immeubles (compte 752)

752	Revenus des immeubles	Délibération tarifaire <u>ou</u> décision du président ou du maire en cas de délégation de l'assemblée délibérante et état liquidatif (y compris des charges et loyers) et bail* En cas de révision : état liquidatif justifiant la révision des prix (avec l'indice et le détail du calcul)
-----	-----------------------	---

Recouvrement des indus d'insertion et d'aide sociale (compte 753)

7531	RMI	Contrat et état liquidatif ** ou tout document attestant de la recette
7532	RMA	État liquidatif** ou tout document attestant de la recette
7533	APA	État liquidatif de trop-perçu d'APA Courrier de l'ordonnateur indiquant le montant le cas échéant ou tout document attestant de la recette
7534	RSA	Décompte de la CAF Jugement <u>ou</u> procès-verbal <u>ou</u> arrêté en cas de fraude Lettre du département le cas échéant
7535	PCH	État liquidatif de trop-perçu de la PCH Lettre du département notifiant le trop-perçu de PCH le cas échéant
7538	Autres	État liquidatif

Dédits et pénalités perçus (compte 755)

755	Droits et pénalités perçus	État liquidatif Procès verbal de réception et décompte général définitif (DGD) le cas échéant Décision juridictionnelle le cas échéant Courrier pour amende administrative le cas échéant
-----	----------------------------	--

Libéralités reçues (compte 756)

756	Libéralités reçues	Délibération <u>ou</u> rappel de la délégation de l'assemblée délibérante à l'ordonnateur et état liquidatif
-----	--------------------	--

Subventions (compte 757)

7573x	Subventions de fonctionnement des organismes publics	Délibération <u>ou</u> convention <u>ou</u> arrêté <u>ou</u> décision d'attribution de la partie versante et état liquidatif
7574	Subventions de fonctionnement des personnes, associations et autres organismes privés	Délibération <u>ou</u> convention <u>ou</u> arrêté <u>ou</u> décision d'attribution de la partie versante et état liquidatif

Produits divers de gestion courante (compte 758)

7581x	Redevances	Décision (délibération <u>ou</u> arrêté) et état liquidatif (avec mention du bail et avenants éventuels dans l'objet) et bail <u>ou</u> convention <u>ou</u> délégation de service public Fiche de révision ou certificat administratif le cas échéant
7582	Excédent ou déficit des budgets annexes à caractère administratif	Décision (délibération <u>ou</u> arrêté) et état liquidatif Certificat administratif le cas échéant
7583	Participation des bénéficiaires d'une mesure d'accompagnement social personnalisé	Décision (délibération <u>ou</u> arrêté) et état liquidatif Certificat administratif le cas échéant
7584	Recouvrement sur créances admises en non-valeur	P 503
7585	Bonification d'intérêts	Décision (délibération <u>ou</u> arrêté) et état liquidatif (décompte avec mention du bail et avenants éventuels dans l'objet) et bail <u>ou</u> convention Certificat administratif le cas échéant
7586	Excédents reversés par les régies à caractère industriel et commercial	État liquidatif Décision de la partie versante le cas échéant
75888	Autres produits divers de gestion courante	Délibération <u>ou</u> décision et état liquidatif <u>ou</u> tout document attestant du montant de la créance

RUBRIQUE 8 : Produits financiers (compte 76)

761	Produits et participations	Notification de l'établissement financier et état liquidatif Délibération d'attribution le cas échéant
762xx	Produits des autres immobilisations financières	Convention actant l'engagement d'une entité de rembourser à une autre l'emprunt contracté par cette dernière pour réaliser une opération en qualité de mandataire et état liquidatif
7623	Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés	
764	Revenus des valeurs mobilières de placement	Notification de l'établissement financier et état liquidatif Délibération d'attribution le cas échéant
765	Escomptes obtenus	
766	Gain de change sur créances et dettes financières	État liquidatif
767	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	Notification de l'établissement financier et état liquidatif
768	Autres produit financiers	Décision (délibération <u>ou</u> arrêté <u>ou</u> convention) et état liquidatif
7681	Fonds de soutien – Sortie des emprunts à risque	Décision du fonds de soutien
7688	Autres	Décision (délibération <u>ou</u> arrêté <u>ou</u> convention) et état liquidatif Avis de paiement banque le cas échéant

RUBRIQUE 9 : Produits spécifiques (compte 77)

773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	Décision <u>ou</u> arrêté <u>ou</u> délibération <u>ou</u> certificat administratif explicatif le cas échéant et état liquidatif avec motif d'annulation <u>ou</u> arrêté d'annulation <u>ou</u> facture d'avoir
775	Produits des cessions d'immobilisations	Délibération <u>ou</u> arrêté de cession et acte notarié de la vente <u>ou</u> acte authentique passée en la forme administrative <u>ou</u> certificat administratif indiquant le numéro du bien cédé ainsi que toutes les caractéristiques de ce bien figurant sur la fiche inventaire (valeur brute, amortissements, valeur nette, subvention reçue, montant des transferts de subvention cumulés au compte de résultat)

Partie 2 :

Nomenclature des pièces justificatives des recettes des EPS et ESMS

(Instructions budgétaires et comptables M 21 et M 22)

COMPTES	LIBELLES DE RECETTES	PIÈCES JUSTIFICATIVES
RUBRIQUE 1 : Recettes réelles d'investissement		
Apports, dotations et réserves (compte 10)		
1021	Dotations	Décision
1022 à 1024	Compléments de dotation	Décision <u>ou</u> arrêté attributif de l'organisme versant (agence régionale de santé (ARS)...))
1025	Dons et legs en capital	Décision <u>ou</u> délibération du conseil d'administration Convention ou acte notarié, le cas échéant État liquidatif (si la délibération ou la convention n'en comporte pas)
1026 (M 21)	Dotations aux établissements de santé prévu à l'article 50 LFSS pour 2021	Convention signée avec l'ARS
1028x (M 21)	Compléments de dotation – Autres	Arrêté ARS
Les subventions d'investissement (compte 13)		
131xx	Les subventions d'équipement reçues (EPS) Les subventions d'équipement transférables (ESMS)	Décision d'attribution de la partie versante

Emprunts et dettes assimilées (compte 16)		
163x	Emprunts obligataires	Décision <u>ou</u> délibération du conseil d'administration <u>ou</u> contrat d'emprunt et tableau d'amortissement
164x	Emprunts auprès des établissements de crédit	
165	Dépôts et cautionnements reçus	Bail <u>ou</u> convention (en cas de caution de loyers) <u>ou</u> arrêté et contrat de séjour dans le cadre d'un hébergement en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou en unité de soins longue durée (USLD)
166	Refinancement de la dette	Décision <u>ou</u> délibération du conseil d'administration <u>ou</u> contrat de rachat et nouveau tableau d'amortissement
167x	Emprunts et dettes assorties de conditions particulières	Décision <u>ou</u> délibération du conseil d'administration <u>ou</u> contrat d'emprunt et tableau d'amortissement
168x	Autres emprunts et dettes assimilées	
RUBRIQUE 2 : Comptes d'atténuations de charges de personnel (compte 64x9)		
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	État liquidatif de l'organisme

6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical	État liquidatif de l'organisme
6439 (M 22)	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées	
64519 (M 21)	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance – personnel non médical	
64529 (M 21)	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance – personnel médical	
6459 (M 22)	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	
6469 (M 22)	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance des personnes handicapées	
64719 (M 21)	Remboursements sur autres charges sociales – personnel non médical	
64729 (M 21)	Remboursements sur autres charges sociales – personnel médical	
6479 (M 22)	Remboursements sur autres charges sociales	
6489 (M 21)	Remboursements sur autres charges de personnel	

RUBRIQUE 3 : Vente de produits, ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (compte 70)

701	Ventes de produits finis	Décision et état liquidatif
702	Ventes de produits intermédiaires	Décision et état liquidatif
703	Ventes de produits résiduels	Décision et état liquidatif
704 (M 21)	Travaux	Arrêté préfectoral et/ou décision et procès verbal de constat d'inexécution et engagement du tiers : contrat et état liquidatif
705 (M 21)	Études	Décision et duplicata de la facture <u>ou</u> référence au mandat de paiement de la facture
706	Prestations de services	Décision et état liquidatif
707	Ventes de marchandises	Décision et état liquidatif

7071 (M 21)	Rétrocessions de médicaments	Décision et état liquidatif
7078 (M 21)	Autres marchandises	Décision et état liquidatif
708xx	Produits des activités annexes	Décision et état liquidatif
7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	Décision <u>ou</u> contrat <u>ou</u> règlement intérieur signé et état liquidatif
7082 (M 21)	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants	Décision et état liquidatif
7082 (M 22)	Participations forfaitaires des usagers	Décision et état liquidatif
7083 (M 21)	Locations diverses	Décision <u>ou</u> contrat de location et état liquidatif
7084 (M 21)	Mise à disposition de personnel facturée	Décision <u>ou</u> convention de mise à disposition et état liquidatif (faisant mention des noms, de la période, des indices ou du tarif horaire et du montant)
7084 (M 22)	Prestations effectuées par les usagers	Décision et état liquidatif

7087	Remboursements de frais par les budgets annexes	Décision <u>ou</u> convention État liquidatif le cas échéant
7088	Autres produits d'activités annexes	Décision <u>et</u> état liquidatif
RUBRIQUE 4 : Dotations et produits de tarification des EPS et ESMS (compte 73 – M 21 et M 22)		
Produits de l'activité hospitalière (compte 73 – M 21)		
Produits à la charge de l'assurance maladie (compte 731 – M 21)		
731xx	Produits à la charge de l'assurance maladie	État liquidatif Arrêté de l'ARS (pour les financements institutionnels) Factures (pour les soins individuels)
Produits à la charge des patients, organismes complémentaires et compagnies d'assurance (compte 732 - M 21)		
732xx	Produits à la charge des patients, organismes complémentaires et compagnies d'assurance	Arrêté de l'ARS
Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France (compte 733 – M 21)		
7331	Produits des prestations au titre des conventions internationales	Décision <u>et</u> état liquidatif

7332	Produits des prestations au titre de l'aide médicale de l'État (AME)	Arrêté de l'ARS
7333	Produits des prestations au titre des soins urgents prévus à l'article L. 251-1 du code de l'action sociale et des familles	Arrêté de l'ARS
7334	Produits des prestations de soins facturées au titre de l'article L. 174-20 Du code de la sécurité sociale	Décision
7338	Autres	Décision
734xx	Prestations effectuées au profit des malades d'un autre établissement	État liquidatif global et facture de remboursement
Dotations et produits de tarification des ESMS (compte 73 – M 22)		
Produits à la charge de l'assurance maladie (secteur des personnes âgées, personnes handicapées et autres secteurs) (compte 731 - M 22)		
73111	Dotation globale ou forfait global	Arrêté de versement de l'ARS
73122	Prix de journée	Arrêté de l'ARS fixant le prix de la journée et décision de l'établissement visant l'arrêté fixant le prix de journée

73118	Autres modes de tarification	Arrêté de versement de l'ARS
73128		
7318	Autres secteurs	Décision ou notification de versement
Produits à la charge de l'État (compte 732 – M 22)		
7321	Dotation globale	Arrêté du Préfet
7328	Autres modes de tarification	
Produits à la charge du département (hors EHPAD) (compte 733 – M 22)		
733xx	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (secteur des personnes âgées, personnes handicapées)	Délibération du département <u>ou</u> convention liant le département à l'établissement Pour la facturation aux départements extérieurs : Arrêté de tarif de la MDEA et état liquidatif

Produits à la charge de l'utilisateur (hors EHPAD) (compte 734 – M 22)		
734x	Produits à la charge de l'utilisateur (hors EHPAD) (secteur des personnes âgées, des personnes handicapées et autres secteurs)	État liquidatif
Produits des EHPAD et des petites unités de vie – secteur des personnes âgées (compte 735 – M 22)		
7351	Produits à la charge de l'assurance maladie	Arrêté de l'ARS
7352	Produits à la charge du département	Délibération du conseil départemental <u>ou</u> convention liant le département à l'établissement <u>ou</u> décision
7353	Produits à la charge de l'utilisateur	État liquidatif
Produits à la charge d'autres financeurs (compte 738 – M 22)		
738x	Produits à la charge d'autres financeurs	Arrêté <u>ou</u> décision des financeurs
RUBRIQUE 5 : Subventions d'exploitation et participations (compte 74)		
74xxx	Dotations et participations des EPS / ESMS	Arrêtés <u>ou</u> décisions <u>ou</u> état justifiant des montants versés

RUBRIQUE 6 : Autres produits de gestion courante (compte 75)

Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires (compte 751 – M 21 et M22)

751	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	Contrat (ex : contrat de sous-licence de logiciel) et état liquidatif
-----	--	---

Revenus des immeubles des EPS (compte 752 – M 21)

752	Revenus des immeubles	Bail <u>ou</u> autorisation d'occupation temporaire du domaine public et état liquidatif (y compris des charges) En cas de révision : état liquidatif justifiant la révision des prix
-----	-----------------------	--

Retenues et versements sur honoraires médicaux (compte 753 – M 21)

7531	Retenues et versements sur l'activité libérale	État liquidatif et autorisation d'exercer une activité libérale dans l'établissement (à l'appui du premier titre ou à chaque renouvellement)
------	--	--

7532	Retenues et versements des médecins, sages-femmes, odontologistes et auxiliaires médicaux libéraux exerçant en application de l'article L. 6146-2 du CSP	Contrat et état liquidatif
------	--	--------------------------------------

Remboursements de frais (compte 754 – M 21 et M 22)		
7541	Formation professionnelle	Convention et état liquidatif et état de subrogation Décision de fixation des prix le cas échéant
7542 (M 21)	Faculté de médecine	
7542 (M 22)	Remboursement par la sécurité sociale de frais médicaux et paramédicaux	
7543 (M 21)	Co-utilisation d'équipements lourds (imagerie par résonance magnétique, autres équipements)	
7543 (M 22)	Complément de rémunération des personnes handicapées (ESAT)	
7544 (M 21)	Médecine légale – produits versés par l'autorité judiciaire	
7548	Autres remboursements de frais : – <i>Frais de demande de communication de dossier</i> – <i>Chambre mortuaires</i> – <i>Recherche</i>	Convention et état liquidatif et état de subrogation Décision de fixation des prix le cas échéant
Quote-part de résultat sur opération faites en commun (compte 755 – M 22)		
7551	Quote-part de résultat sur opérations faites dans le cadre d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale	Convention de mise en place du groupement de coopération social et médico-social (GCSMS) et état liquidatif
7558	Quote-part de résultat sur opérations faites dans le cadre d'un autre groupement	

Cotisations (compte 756 – M 22)

756	Cotisations	État liquidatif
-----	-------------	-----------------

Produits divers de gestion courante (compte 758 – M 21 et M22)

7586 (M 22)	Produits de la gestion des actes de la vie civile des personnes protégées par la loi	<p align="center"> Décision fixant les tarifs <u>et</u> délibération du conseil d'administration <u>ou</u> arrêté <u>ou</u> bail <u>ou</u> convention <u>et</u> état liquidatif (décompte avec mention du bail et avenants éventuels) Certificat administratif le cas échéant Déclaration de ressources signée le cas échéant (pour la participation aux frais de séjour) </p>
75881 (M 21)	Produits de la gestion des malades protégés	
75888 (M 21)	Autres produits divers de gestion courante	
7588 (M 22)	Autres produits divers de gestion courante	

RUBRIQUE 7 : Produits financiers (compte 76)

761	Produits des participations	<p align="center"> Notification de l'établissement financier <u>et</u> état liquidatif </p>
762xx	Produits des autres immobilisations financières	
764	Revenus des valeurs mobilières de placement	
765	Escomptes obtenus	

766	Gains de change sur créances et dettes financières	
767	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	Notification de l'établissement financier et état liquidatif
768	Autres produits financiers	Décision (délibération <u>ou</u> arrêté <u>ou</u> convention) et état liquidatif
RUBRIQUE 8 : Produits exceptionnels (compte 77)		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion (compte 771- M 21 et M 22)		
771x	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	Décision <u>ou</u> délibération et état liquidatif
Produits sur exercices antérieurs des EPS (compte 772 – M 21)		
7721	Réémissions de titres suite à annulation sur exercice clos	Mêmes pièces justificatives que celles rattachées au titre annulé
7722	Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie	Arrêté de versement de l'ARS Pas de pièce justificative si facture individuelle à l'encontre de l'assurance maladie
7728	Autres	Décision État liquidatif le cas échéant

Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (compte 773 – M 21 et M 22)		
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	Facture d'avoir et état liquidatif avec motif d'annulation <u>ou</u> arrêté d'annulation
Produits des cessions d'immobilisations / d'éléments d'actifs (compte 775 – M 21 et M 22)		
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	Décision <u>ou</u> délibération <u>ou</u> arrêté de cession si délégation donnée au directeur de l'établissement et acte notarié de la vente <u>ou</u> acte authentique passée en la forme administrative <u>ou</u> certificat administratif indiquant le n° du bien cédé ainsi que toutes les caractéristiques de ce bien figurant sur la fiche inventaire (valeur brute, amortissements, valeur nette, subvention reçue, montant des transferts de subvention cumulés au compte de résultat)
Autres produits exceptionnels des EPS et ESMS (compte 778 – M 21 et M 22)		
778	Autres produits exceptionnels	Délibération du conseil <u>ou</u> décision <u>ou</u> arrêté <u>ou</u> état liquidatif <u>ou</u> contrat de transaction <u>ou</u> avis de remboursement <u>ou</u> décision juridictionnelle <u>ou</u> tout document attestant de la recette